

Le Crédit Impôt Recherche : Quelles retombées économiques ?

Toute entreprise exerçant une activité de Recherche et Développement en France peut potentiellement prétendre au Crédit Impôt Recherche (CIR). Cette mesure fiscale permet aux entreprises innovantes d'obtenir un remboursement partiel des projets liés à l'innovation et à la recherche, pouvant aller jusqu'à 50 % des dépenses engagées.

Après l'obtention de ce financement public, qu'en est-il de son utilisation par les entreprises ? Recrutement, projets de R&D et développement de nouvelles activités... Sogedev fait le point sur l'application concrète du CIR d'après les résultats de son étude menée auprès de 200 entreprises innovantes françaises.

Une véritable bouée de sauvetage pour les entreprises

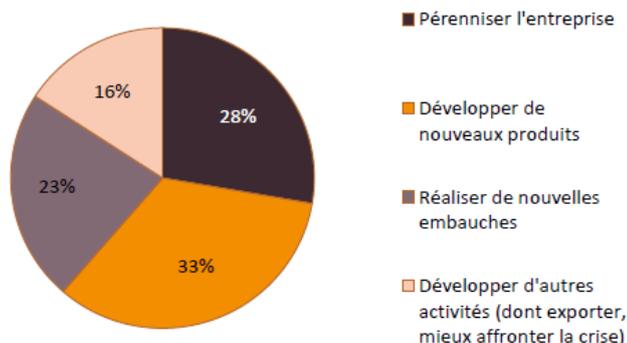
Afin d'améliorer la compétitivité et l'innovation française, mais aussi d'aider les entreprises face à la crise, le CIR a fait l'objet d'importants efforts et d'une profonde réforme pour conduire à une mesure plus simple et plus incitative. Lors de son étude, Sogedev a interrogé un panel de 200 entreprises sur l'utilisation concrète de leur CIR et son impact sur leurs activités. En période de sinistrose et de crise économique majeure, cette mesure a été perçue comme salvatrice.

En effet, le CIR a permis à **28% des répondants de pérenniser leurs activités et ainsi de fortement contribuer à la survie de leur société.**

En parallèle, **près d'une société sur deux affirme avoir développé de nouveaux produits ou de nouvelles activités** (export, conquête de nouveaux marchés) **grâce au dispositif du CIR depuis sa réforme.** Ces chiffres viennent conforter ceux du MESR pour qui 43,5% des entreprises interrogées lors de son étude sont prêtes à lancer des projets plus risqués qu'à leur habitude.

A noter également, la réforme du CIR de 2008 a permis à **près d'un quart des entreprises de réaliser de nouvelles embauches et ainsi de développer leurs activités.**

Impact de la réforme du CIR au-delà des
activités de R&D des répondants



Le recrutement de jeunes diplômés

La réforme de 2008, instaurant de nouvelles dispositions relatives à l'embauche des jeunes docteurs, devait avoir un **caractère incitatif** à l'embauche :

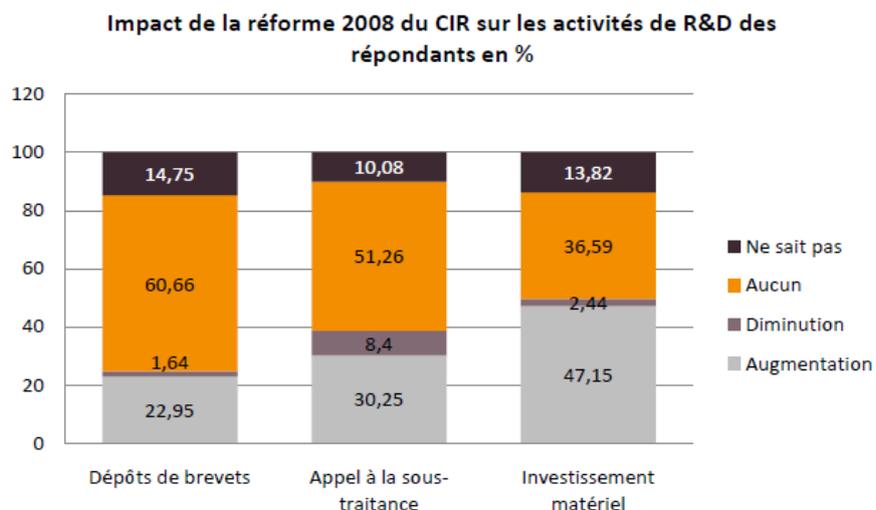
- lorsque les dépenses de personnel concernent les titulaires de doctorat ou d'un diplôme équivalent, ces dernières sont prises en compte pour le double de leur montant pendant les vingt-quatre mois qui suivent le premier recrutement. Le contrat de travail doit être à durée indéterminée et l'effectif de l'entreprise ne doit pas avoir diminué par rapport à celui de l'année précédente.
- le taux forfaitaire des frais de fonctionnement est alors de 200% des dépenses de personnel (salaire non doublé) des personnes titulaires d'un doctorat ou d'un diplôme équivalent pendant les vingt-quatre mois qui suivent le recrutement.

D'après Sogedev, **près de la moitié des répondants ont affirmé avoir recruté des bac +5** (ingénieurs, diplômés de masters recherche ou professionnels). A contrario, seulement 1/3 des entreprises interrogées déclarent avoir été incitées à embaucher des jeunes docteurs.

Cette tendance a d'ailleurs été constatée par l'APEC¹ en novembre 2009. D'après l'agence, 29% des embauches de cadres prévues en 2010 dans les entreprises françaises devaient concerner les activités d'études et de R&D. Toutefois, même si le montant des dépenses de personnes relatives à l'embauche de jeunes diplômés a doublé entre 2007 et 2008, il restait relativement faible et ne représentait que 0,5% du montant global des dépenses de la déclaration CIR en 2008 (77 millions d'euros sur un total de 15,4 milliards d'euros).

Un impact positif sur les dépenses de R&D

Un tiers des entreprises interrogées estiment que l'impact du CIR réformé sur leurs dépenses de R&D a été plutôt positif puisque **près de la moitié d'entre elles auraient augmenté leurs dépenses d'investissement en matériel**. A contrario, les dépenses de dépôts de brevets ne semblent pas avoir évolué pour la majorité, contredisant ainsi les chiffres nationaux indiquant une augmentation de 21% des dépenses relatives aux brevets entre 2007 et 2008. Par ailleurs, 30 % d'entre elles estiment que le CIR réformé a permis de faire davantage appel à la sous-traitance



¹ Etude « Les cadres en Europe, perspectives de l'emploi cadre dans 9 pays », novembre 2009

« Ces données révèlent que le CIR a été une bouffée d'oxygène pour les PME innovantes ces derniers mois. Rappelons que pour près d'un tiers des entreprises interrogées, le CIR leur a permis de pérenniser leur activité et ainsi de sauver leur société malgré la crise. Notons qu'à l'échelle nationale en 2008, les dépenses de R&D des entreprises ont augmenté plus vite que le PIB » précisent Thomas Gross et Charles-Edouard de Cazalet, co-fondateurs de Sogedev.

Partant de ce constat positif, des améliorations pourraient être encore apportées au dispositif. En effet, les entreprises souhaiteraient aujourd'hui **voir évoluer le périmètre des dépenses éligibles** pour être mieux accompagnées et ce, jusqu'à la phase de commercialisation de leur produit issu de leurs activités de R&D.

Cependant, dans le cadre de la loi de finances 2011, le CIR compte deux principaux aménagements qui pénalisent directement les PME innovantes. Le CIR sera moins avantageux pour les primo-accédant et les frais de fonctionnement inclus dans l'assiette des dépenses du CIR sont également revus à la baisse.

« Même si cette nouvelle réforme est symbolique puisqu'elle devrait permettre à l'Etat d'économiser seulement 100 millions d'euros sur les 2,1 milliards d'euros représentés par le dispositif, elle s'avère très dommageable pour les entreprises innovantes car ce manque à gagner risque de les freiner dans leur effort de R&D. » concluent Thomas Gross et Charles-Edouard de Cazalet.

A propos de Sogedev

Sogedev aide les entreprises à obtenir, optimiser et sécuriser les dispositifs d'aides publiques pour le financement de l'innovation et le financement du développement international. Sogedev répond au besoin grandissant des sociétés innovantes de bénéficier d'un conseil pour les aider dans leurs problématiques de financement public. Elle est aujourd'hui un acteur reconnu sur son marché et est particulièrement appréciée pour la qualité de son expertise et sa réactivité. Depuis sa création, Sogedev a accompli plus de 1000 missions et intervient dans des secteurs d'activité variés tels que les technologies de l'information, les biotechnologies ou encore l'automobile et l'imprimerie. En savoir + www.sogedev.com

Contacts presse

OXYGEN

Ophélie Surini / Aurélie Jeanne

01 41 11 37 83

ophelie@oxygen-rp.com